

Se former et former vos salariés c'est plus qu'une obligation : Aujourd'hui c'est une nécessité !

Que ce soit pour un changement de métier, une évolution professionnelle ou un épanouissement personnel, la formation professionnelle permet de valider ses compétences ou d'en acquérir de nouvelles.

« La formation est l'essence de tout succès ! »

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE



Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les étapes de votre arrivée et de votre suivi en formation.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de l'entreprise et du centre de formation.

Ce livret vous est présenté par la société ONEX-TNTP.

Bienvenue

Vous accompagnez pour acquérir les compétences par le biais d'un procédé novateur, la formation pour l'utilisation et la manipulation des cartouches pyrotechniques de type P2, permet ainsi d'ouvrir aux candidats un nouveau champ d'application pour la démolition contrôlée et pouvoir diversifier son offre sur le marché.

L'entreprise

SON HISTOIRE

Créée en 2007 par Patrick et Brigitte MONCORGER, la société ONEX TNTP spécialisée dans le domaine du sciage, carottage se tourne vers un secteur porteur et innovant, la démolition contrôlée, d'où le nom de la société :



Office de Négocier **EX**plosifs – Technologies **Nouvelles** de **T**ravaux **P**ublics

ONEX TNTP est une petite entreprise à échelle humaine qui se compose de 3 personnes basée à Espoey, une commune située à la périphérie de Pau (64).

Très solidement implantée localement dans la région des Pyrénées Atlantiques, elle rayonne dans les départements voisins, intervient ponctuellement dans toute la France, la Corse et les DOM-TOM.

Elle s'adresse à une large clientèle qui regroupe **les Travaux Publics, les entreprises de Démolition, les Travaux en hauteur ; Accès Difficiles, les entreprises du Bâtiment, les prestataires de service, les loueurs, les usines et centrales à béton, les administrations et collectivités, les parcs et jardins...**

ACTIVITE

Fabricant dans le **domaine du sciage, carottage** (disques diamants, couronnes de carottage, sciage par câble, plateau de ponçage...), nous sommes partenaire avec la même usine depuis la création de l'entreprise en 2007. Nous proposons une large gamme de produits, pouvons répondre à une demande spécifique et fabriquer selon le besoin du client.

Soucieux de toujours apporter une solution novatrice, nous sommes toujours à l'écoute du client et suivons de très près l'évolution de nos produits.



Nous sommes distributeur du **ciment expansif CRAS**, autre procédé de démolition, originaire d'Espagne, avec qui nous collaborons depuis de nombreuses années. Il s'utilise sans autorisation ni habilitation et c'est un produit qui fonctionne très bien sur terre et en travaux sous-marins.

Il apporte une solution rapide et efficace, car la poussée agit entre 24 et 48h.



Nous sommes également distributeur **Exclusif**, France et Dom Tom de la **cartouche pyrotechnique de démolition de type P2 NxBurst** depuis 2007. C'est un autre procédé qui s'utilise de plus en plus dans le domaine des Travaux Publics, des travaux en hauteur ou d'accès difficiles (sur corde).



Nous avons créé le centre de formation en 2015. Depuis, nous formons à l'Utilisation et la Manipulation des cartouches pyrotechniques dans toute la France et DOM TOM. Cette habilitation est valable 5 ans.

Pour finir, nous proposons une très large gamme d'outillages en partenariat avec les plus grandes enseignes du milieu du TP en France : STIHL, HUSQVARNA, GOLZ, MAKITA, HIKOKI, ATLAS COPCO, EPIROC...

ORGANISATION ET ADRESSES

Nous nous déplaçons partout en France, Corse et DOM-TOM. Nous réalisons les sessions de formation dans nos locaux ou sur demande, dans votre entreprise.

Les lieux et adresses sont détaillés dans la convention de formation.

Pour information, nos adresses postales :

Siège social : 3 rue du Bourg Neuf 64420 ESPOEY

Dépôt : 5 Impasse des Marcassins Route de Lourdes 64 420 ESPOEY

SON FONCTIONNEMENT

Former les futurs utilisateurs

Le formateur sera à vos côtés pour vous présenter le fonctionnement d'une cartouche pyrotechnique P2, comment l'utiliser et dans quel cas, la sécurité et la réglementation en vigueur autour de ce procédé de démolition.

Il vous fera part de son expérience, avec au cœur de ses chantiers, aujourd'hui encore, l'utilisation des cartouches de déroctage.

Suivre et conseiller les futurs utilisateurs

Nous sommes à votre écoute pour toutes questions à la mise en place d'un chantier, d'un plan de tir, d'un chiffrage, nous sommes à vos côtés pour vous aider.

Nous pouvons vous guider pas à pas dans cette nouvelle utilisation.

Démarrer un chantier

Pour vous permettre le démarrage d'un chantier dans les meilleures conditions, nous serons à vos côtés pour vous accompagner, étape par étape, étudier la problématique avec vous, les besoins et déterminer les plans de tirs, afin de réaliser une démolition contrôlée.

LES FORMATEURS

Aurélie ou Philippe seront vos responsables de stage. Ils seront chargés de vous guider dans votre formation et de veiller à votre bonne intégration des concepts proposés.

VOTRE STAGE

Vous intégrez notre centre de formation pour une formation qui se déroule sur 2 jours dans le but d'obtenir l'habilitation à l'utilisation et la manipulation des cartouches pyrotechniques de type P2.

Les dates de début et fin de formation ainsi que les horaires figurent sur la convention de formation.

Le cursus pédagogique suivi par le/la stagiaire est détaillé sur le programme de formation.

- Etablissement certifié QUALIOP1
- Un questionnaire préalable en amont de la formation est prévu, une fiche de suivi permet d'effectuer une synthèse des éventuels aménagements nécessaires et d'effectuer un bilan.
- Pour toute personne en situation de handicap, vous pouvez contacter le référent handicap de l'organisme de formation ONEX TNTP, Madame Nathalie TERQUEM au 05.59.40.20.30 qui vous accompagnera dans vos démarches.

VOTRE CONVENTION DE FORMATION

La convention de stage ou le contrat de stage définit le cadre de la formation avec les éléments indispensables à prendre en compte :

- Le programme de formation détaillé avec les objectifs déterminés, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats
- Le lieu, les dates et les heures de début et fin de formation
- Le coût de la formation

La convention de stage précise les dates de début et de fin de votre stage, le déroulement de la formation sur les 2 journées (théorie/pratique), le montant de votre gratification éventuelle, la liste des avantages offerts par l'entreprise, les conditions dans lesquelles les responsables assurent votre encadrement et les modalités de validation du stage.

VOTRE HORAIRE DE STAGE

Les horaires de stage sont précisés dans votre convention de formation.

VOS OBLIGATIONS

- Réaliser les deux journées de formation en présentiel
- Respecter le bon déroulement de la formation les examens obligatoires
- Respecter les règles de sécurité en vigueur et le règlement intérieur
- Être équipé des ses Equipements de Protection Individuelle
- Répondre aux questionnaires obligatoires

LE REGLEMENT INTERIEUR

Vous êtes tenu de prendre connaissance du règlement intérieur qui vous est remis lors de votre inscription et qui est à votre disposition dans la salle de formation.

LA SECURITE

- **REGLES GENERALES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

- MAINTIEN EN BON ETAT DU MATERIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet ; l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à ONEX TNTP, sauf les documents pédagogiques distribués au cours de la formation.

- UTILISATION DES MACHINES ET DU MATERIEL

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence du formateur et sous surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui est en charge de la formation suivie.

- CONSIGNE D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Plusieurs documents sont à votre disposition lors de la formation pour vous informer des différents risques.

ABSENCES

Les horaires de stage sont fixés par la direction ou le responsable de l'organisme de formation ONEX TNTP et portés à la connaissance des stagiaires soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation, soit par voie d'affichage, soit lors de l'envoi de la convocation de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard à la formation, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la direction ou le responsable de l'organisme de formation ONEX TNTP.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de signer obligatoirement, au fur et à mesure du déroulement de la session de formation, l'attestation de présence

EVALUATION ET SUIVI DU STAGIAIRE

Votre responsable de stage remplit en fin de votre stage une fiche d'évaluation basée sur plusieurs critères :

- Assiduité/Sérieux / Participation / Interaction/ Comportement général / Pratique / Esprit d'équipe représente une annotation sur 20 points.
- Exercice de tirs : Analyse du chantier, plan de tir, évaluation des risques, calcul des besoins, matériel nécessaires, objectifs, sécurité sur chantier, manipulation des cartouches pyrotechniques, méthodologie (forage, implantation, bourrage...), mise en liaison, tirs et précautions de tirs, délai d'attente, reconnaissance de chantier et compte rendu représente une annotation sur 30 points.
- Un QCM de 30 questions représente une annotation sur 30 points.
- Une étude de cas représente une annotation sur 20 points.
- La grille d'évaluation représente une annotation globale sur 100 ramenée sur 20 points.
- La note ne peut être inférieure à 12/20 pour obtenir l'habilitation.

Une grille d'évaluation complétée par le responsable de stage est obligatoire et permet de valider votre activité réelle et les missions exercées pendant votre présence durant la session de formation.

Un questionnaire d'évaluation à chaud est à compléter à l'issue de la formation par le stagiaire pour évaluer la session de formation et le formateur.

Dans un deuxième temps, une évaluation à froid vous sera adressée afin d'avoir un retour sur l'apport de cette formation.

SUIVI POST FORMATION

Pour vous permettre le démarrage d'un chantier dans les meilleures conditions, nous serons à vos côtés pour vous accompagner, étape par étape, étudier la problématique avec vous, les besoins et déterminer les plans de tirs, afin de réaliser une démolition contrôlée.

Annexes sur demande

- Plan de formation
- Formulaire d'évaluation à chaud
- Formulaire d'évaluation à froid
- État d'émergence individuel
- Grille d'évaluation